

OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 28 août 2023

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité des Requérants :

Madame Germaine Jeanne Aurélie **EMMANUELLI**, retraitée, demeurant à LA TRINITE (06340) 2 avenue Colonel Giaume Les Oeilletts Bât. B.
Née à GUERCIF (MAROC), le 22 juin 1928.
Célibataire.

Madame Dominique Claire **ENTZ**, retraitée, épouse de Monsieur Dante Alessandro **LOCATELLI**, demeurant à SAINT-EGREVE (38120) 28 rue du Pont noir.
Née à ABIDJAN (COTE D'IVOIRE), le 24 septembre 1953.

- Désignation du bien :

A ROGLIANO (HAUTE-CORSE) 20247 Hameau de Quercioli.
Une parcelle de terre sur laquelle figure une tour génoise ruinée.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
L	72	QUERCIOLI	00 ha 00 a 63 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr,
ramazzotti@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

